

CERTIFICAT**de conformité au mode de production biologique**

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 0166248 - 20 - 1		
2. Nom et adresse de l'opérateur : SAPS - Abattoir de Sarrebourg ZI Rue Bellevue 57400 - SARREBOURG Activité principale : Transformateur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16	
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Abattage de porcins : tracabilité carcasse, abats rouges Abattage d'ovins : tracabilité carcasse, abats rouges Abattage de gros bovins : Traçabilité carcasse, abats rouges Abattage de veaux : traçabilité carcasse, abats rouges Abattage de caprins : tracabilité carcasse, abats rouges Découpe primaire de gros bovins Découpe de viandes de boucherie : Bovins, veaux, ovins, porcins, caprins Conditionnement de viandes de boucherie : Bovins, veaux, ovins, porcins, caprins	5. Définis comme :	6. Période de validité
	process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique	du : 02/07/2020 02/07/2020 02/07/2020 02/07/2020 02/07/2020 02/07/2020 02/07/2020 02/07/2020 02/07/2020
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 02/07/2020	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 30/07/2020
Le Directeur, François LUQUET



CERTIFICAT
de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

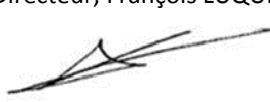
Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 0166248 - 20 - 1	
2. Nom et adresse de l'opérateur : SAPS - Abattoir de Sarrebourg ZI Rue Bellevue 57400 - SARREBOURG Activité principale : Transformateur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Préparation à base de viandes : Viande hachée assaisonnée Préparation à base de viandes : merguez Préparation à base de viandes : saucisse KOFTE	5. Définis comme : process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique process conforme au mode de production biologique
6. Période de validité	
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	7. Date de contrôle : 02/07/2020

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 30/07/2020
Le Directeur, François LUQUET



Page 2/2